



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Service de l'innovation,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D

DGRI C1

Affaire suivie par :
Annie LEVY
Elzbieta DWORZYNSKA

Téléphone :
01 55 55 98 08

Courriel :
diragrement
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris, le

28 FEV. 2017

RCD EXCEPT

41 avenue du Manet

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

A l'attention de Monsieur Dominique BOITTIN

Monsieur,

Vous avez adressé au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) une demande d'agrément en tant qu'entreprise exécutant des travaux de conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux pour le compte de sociétés.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande a reçu un avis favorable et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément au titre des années 2017,2018,2019,2020,2021, qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de ce type.

Afin de permettre à vos donneurs d'ordre de déclarer les montants des activités d'innovation éligibles au crédit d'impôt innovation conformément au 6° du k du II de l'article 244 quater B, je vous recommande d'identifier les opérations que ceux-ci vous confient avec précision dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, votre organisme figurera dans les listes des entreprises agréées au titre du crédit d'impôt innovation sur les sites du MENESR et du Ministère de l'Économie et des Finances :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche.html>

<http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/credit-impot-innovation>

Toutes les informations concernant les dossiers de demande d'agrément et le calendrier des dates de dépôt des dossiers de demande de renouvellement d'agrément sont disponibles sur les sites Internet du MENESR et du Ministère de l'Économie et des Finances.

Je vous saurais gré de me tenir informé de toute modification significative de votre activité qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du Service de l'innovation,
du transfert de technologie et de l'action régionale

François JAMET

06/03/17



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de la recherche
et de l'innovation

Paris, le

28 FEV. 2017

Service de l'innovation,
du transfert de technologie
et de l'action régionale

Département des politiques
d'incitation à la R&D

DÉCISION D'AGRÈMENT
(Dépenses d'innovation)

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

www.recherche.gouv.fr

La Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

RCD EXCEPT

(siren : 421787581)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2017,2018,2019,2020,2021.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

Le chef du Service de l'innovation,
du transfert de technologie et de l'action régionale.

François JAMET